

11/09/2020

ASPTS affectés en base technique

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle doctrine, plusieurs DDSP ont souhaité réaffecter des ASPTS de base technique dans des SDPTS.



Le SNAPATSI a saisi le SCPTS. Les règles d'affectation des personnels doivent être respectées.

Les ASPTS de base technique qui souhaitent rester dans leur service ne peuvent pas être réaffectés contre leur gré. Les bases techniques ne recruteront certainement plus d'ASPTS à l'avenir mais les personnels déjà affectés y ont toute leur place.

A contrario, les ASPTS de base technique qui souhaitent intégrer un SDPTS doivent pouvoir obtenir satisfaction dans des délais raisonnables. Le fait qu'ils ne sont pas formés à la gestion de la scène de crime ne peut pas leur être opposé, ils seront formés à leur arrivée au SDPTS.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend !